

M. Victor GUYON, 22 ans, natif de la commune de Bézu-le-Guéry, ingénieur agronome & fils d'exploitant agricole.

Monsieur le commissaire enquêteur, j'aimerais vous faire part de mes inquiétudes vis-à-vis du projet de BORALEX, sur la création d'un parc de 6 éoliennes sur les communes de Lucy le Bocage et Marigny en Orxois. Ces éoliennes, selon les documents du projet, auront une hauteur de 180 m et une puissance de 3,45 à 3,9 MW.

Voici mes objections concernant ce projet éoliens :

Respect de la démocratie et du droit de parole de la population locale :

En premier lieu, je tiens à vous faire part de ma stupéfaction en apprenant le projet de BORALEX. Apprendre qu'un tel projet se monte aux pieds de sa porte sur un panneau de bord de route est plus que déshonorant pour les habitants de ce territoire, et principalement pour les habitants de Bézu-le-Guéry & Montreuil-aux-Lions. Au vu de l'emplacement de ce panneau et de la communication inexistante autour de ce projet, nul doute que les habitants de Montreuil-aux-Lions seront au courant de la construction d'éoliennes le jour où les grues et les tonnes de béton arriveront sur le site d'implantation.

Comment le préfet peut-il autoriser ce projet sans que la population locale n'est exprimé son accord ? Dans quelle mesure ce projet peut-il être imposé à la population locale ?

Ces interrogations ne sont pas anodines, d'autant plus quand l'on voit que 63% des citoyens de la communauté de commune de Charly-sur-Marne ne veulent pas d'éoliennes sur leur territoire.

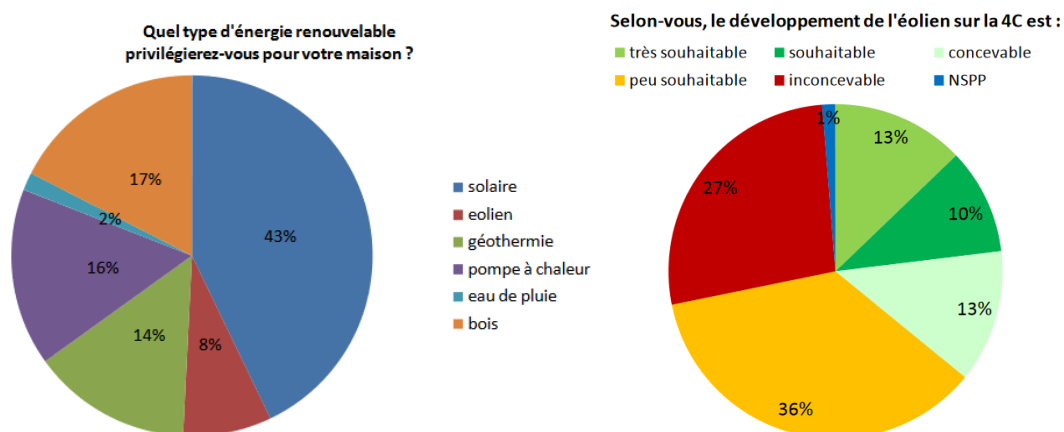


Figure 1. Sondage de l'étude de Définition de la Zone de Développement Eolien de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

En 2017, une pétition d'opposition au projet a récolté 319 signatures. Devant un tel refus, comment peut-on avoir l'idée d'aller au bout du projet ? Encore une fois, quelle voix donne-t-on à la population locale ?

https://www.petitions.fr/signatures.php?tunnus=non_aux_eoliennes_a_marignylucybussiarescoupru&page_number=2&num_rows=10&uv=32744840

Plus généralement, j'ai appris que les communes de Bézu-le-Guéry et Montreuil-aux-Lions n'ont à aucun instant été informées de ce projet, et aucun vote ni réunion n'ont été effectués au sein de la communauté de communes.

Comment peut-on envisager un développement harmonieux de l'éolien sur le territoire si les élus de la communauté de communes ne donnent pas d'avis sur les projets éoliens ? Je suis bien évidemment au courant que la compétence ne relève plus des communautés de communes, mais cela paraît incompréhensible...

Pourquoi les communes de Bézu-le-Guéry et Montreuil-aux-Lions n'ont pas été informées de ce projet ?

Emplacement du projet, légitimité de l'avis favorable de la commune de Marigny-en-Orxois :

En consultant les procès-verbaux du conseil municipal de Marigny-en-Orxois, un élément m'interpelle sur la décision de cette commune.

Dans le PV du 15 février 2019 (voir en annexe), il est inscrit :

Objet : Projet éolien - 2019_011

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un nouveau projet éolien sur la commune par la société ARKOLIA.

Le projet comporte l'installation de six éoliennes sur la commune en parallèle de la ligne grande vitesse suivant le plan présenté par la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse le projet en l'état, trop visuel du village et des hameaux.

« Trop visuel du village et des hameaux ». J'en conclus que la commune de Marigny-en-Orxois ne souhaite pas d'éoliennes sur son territoire si celles-ci nuisent au bien-être de ses habitants. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un projet aux moindres nuisances pour le village, la commune de Marigny-en-Orxois ne se démonte pas, en faisant abstraction de toutes les nuisances pour la ferme de Paris, la ferme de la Loge, la ferme d'Issonges, la ferme de la Longue, la ferme de Larget, la maison de location de la ferme de Ventelet, le village de Montreuil-aux-Lions et le village de Bézu-le-Guéry.

Je me demande donc si le choix de la variante n°4 s'est vraiment fait pour des raisons techniques ou pour des raisons plus personnelles et individuelles ? L'entreprise BORALEX n'a-t-elle pas acheté l'accord de Marigny-en-Orxois en promettant une absence de visuel sur les éoliennes ? Cet élément n'a-t-il pas été un argument de négociation, en plus des autres promesses d'enfouissement des réseaux, ou de location des chemins d'accès ?

Si les réponses s'avèrent confirmer mes interrogations, comment les hautes autorités de l'Etat peuvent-elles accepter de telles « magouilles » pour le développement de l'éolien ?

Dégradation du paysage :

La dégradation du paysage est indéniable avec ce type de projet. Même les communes portant le projet s'accordent sur cette notion (cf. PV du conseil municipal de Marigny en Orxois du 15 février 2019).

Les éoliennes E04, E05 et E06 sont aux extrêmes limites des communes de Bézu-le-Guéry et Montreuil-aux-Lions. Les photomontages montrent clairement que les habitants de ces deux communes seront très fortement impactés.



Figure 2. PM1 - Photomontage depuis la maison de location de la ferme de Ventelet



Figure 3. PM2 - Photomontage depuis la ferme de la Loge



Figure 4. PM15 - Photomontage depuis les habitations de Montreuil-aux-Lions

De nombreux habitants risquent d'être soumis à de fortes nuisances, à la fois sonores (maison de location de la ferme de Ventelet, ferme de la Longue, ferme d'Issonges, ferme de la Loge et ferme de Paris) et visuelles (idem + habitants de Bézu-le-Guéry, habitants de Montreuil aux Lions et ferme de Larget). Quand nous voyons les impacts potentiels sur la santé des habitants que ces nuisances peuvent avoir, cela demeure vraiment inquiétant...

Impact écologique :

- Noctules de Leisler

Les documents qui nous sont mis à disposition sur le site de la préfecture de l'Aisne montrent l'avis défavorable de la MRAE des Hauts-de-France (Mission régionale d'autorité environnementale). La MRAE paraît, à juste titre, être l'organisation la plus compétente en la matière, car l'environnement est son cœur de métier. Dans cet avis (N° 2020-4722 rendu le 26 août 20), il est constaté que « les

inventaires réalisés ont mis en évidence une richesse en chiroptères », avec une richesse spécifique en Noctule de Leisler, espèce classée vulnérable en Picardie sur la liste rouge régionale de la Faune menacée en Picardie (DREAL Picardie & Picardie Nature 2016).

Les organisations compétentes sont unanimes sur l'intérêt écologique d'une telle espèce sur cette zone. Par ailleurs, nous sommes tous malheureusement contraint de constater que « les éoliennes E1 et E6 se situent à moins de 200 mètres en bout de pales de secteurs boisés ou arborés qui sont attractifs pour les chiroptères. De plus, hormis l'éolienne E4, toutes les machines se situent à moins de 200 m d'un secteur évalué à enjeu moyen pour les chiroptères ». Je dis « malheureusement », car de nombreuses études montrent l'impact néfaste des éoliennes sur les chiroptères, même au plus près de la zone sur le parc éolien voisin (étude SUIVIS DES IMPACTS SUR LES CHIROPTERES DU PARC EOLIEN DE « LA PICOTERIE » en 2012).

Partant de ces constats, le préfet de la région Hauts-de-France demande à BORALEX le 25 juin 2019 (dans sa demande de compléments) : « Les éoliennes E01 et E06 doivent être déplacées ou supprimées ». Mais rien n'y fait, BORALEX minimise les avis d'experts et l'importance de la faune locale. Les « mesures » prises pour la diminution des risques ne restent qu'un saupoudrage pour noyer le poisson. De plus, ces « mesures » n'ont-elles pas un impact considérable sur le rendement des éoliennes et donc sur la production d'énergie ?

Si l'écologie pure n'est pas mon domaine de compétences, l'agronomie l'est, et cela m'amène à vous exposer un constat inquiétant. Les Noctules de Leisler ont pour proies différents insectes des familles suivantes : Diptères, Lépidoptères, Coléoptères, Hémérobiidés, Chrysopidés et aussi Ephéméroptères, Trichoptères ou Chironomes. (https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60461/tab/fiche).

Le projet éolien de BORALEX aura des impacts indirects non négligeables sur de nombreux parasites des grandes cultures :

- Les cécidomyies (diptères) sur le blé tendre et l'orge peuvent entraîner des pertes de rendement entre 7 q/ha jusqu'à 30 q/ha. (https://www.bayer-agri.fr/cultures/cecidomyie-la-forme-orange-est-la-plus-nuisible_1927/)
- La drosophile (diptères) est responsable de pourriture acide sur la vigne et une détérioration de la qualité des vins (https://www.bayer-agri.fr/cultures/la-drosophile-une-pourriture-acide_377/)
- L'atomaire (coléoptères) fait partie des insectes les plus nuisibles de la culture de betteraves : morsures provoquant la disparition des pieds ou un retard de croissance important. (https://www.bayer-agri.fr/cultures/atomaire-des-degats-souterrains-et-aeriens_791/)

La disparition potentielle des Noctules de Leisler sur la zone peut également avoir des impacts indirects sur d'autres espèces, du fait de sa qualité d'espèce clé de voûte sur certains territoires de France (exemple en Auvergne). Je pense notamment à tous les autres ravageurs courants sur les parcelles des agriculteurs voisins au projet : charançon de la tige du colza, cicadelles, charançon des siliques du colza ou encore altises du colza et de la betterave.

Pourquoi ces externalités négatives ne sont pas étudiées, ni même évoquées dans le dossier de BORALEX ?

La destruction des Noctules paraît inévitable ! N'est-ce donc pas un non-sens d'éliminer cette espèce lorsque l'on connaît tous les enjeux actuels de l'agriculture ? Comment peut-on développer l'agroécologie sur nos territoires si de tels projets - destructeurs d'auxiliaires des cultures - se développent ? Comment réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans ce contexte ?

- **Oiseaux, oiseaux migrateurs et faune terrestre**

Etant chasseur, amateur en photographie animalière, et passionné de nature, je suis très sensible à l'impact des éoliennes sur la faune sauvage. Il est reconnu que les éoliennes ont des impacts importants sur les oiseaux migrateurs. J'ai personnellement constaté avec la construction du parc de la Picoterie un décalage local des couloirs de migration de pigeons ramiers. Depuis la construction du parc, je suis passé d'une moyenne de 20 journées de chasse à la palombe, à 1 journée cette année. Ce n'est évidemment qu'un constat, et celui-ci n'a aucune valeur scientifique. Néanmoins, je ne suis pas le seul et le premier à l'avoir perçu.

De plus, l'étude montre que nous sommes dans une zone de forte présence migratoire des vanneaux huppés et des pluviers dorés. Ces espèces ravies notre paysage pendant la période de migration.

Doit-on voir une modification de présence de l'avifaune sur notre territoire à cause de la création de ce projet ?

Je ne parle pas des nuisances plus que probables sur la faune terrestre : lièvres, renards, chevreuils, sangliers, lapins de garenne, etc. Ces impacts ne sont à aucun moment évoqués dans l'étude de BORALEX, pourtant, ils me paraissent essentiels à étudier. En écologie, un bouleversement sur un seul des maillons de l'écosystème peut avoir des effets considérables sur le fonctionnement global.

Jusque quand continuerons-nous à exercer une pression humaine insupportable pour la faune ?

Sur ce point, l'étude de BORALEX est loin d'être complète. En effet l'étude stipule que la présence du busard Saint Martin ne les inquiète guère, car : « L'observation du Busard Saint Martin immature en juin ne rentre dans aucune des catégories du tableau ci-dessus. L'observation d'un immature sur une unique date d'inventaire peut être jugée anecdotique et l'impact ne sera donc pas traité » (cf. Tableau 39 ci-dessous de l'étude d'impact écologique). Personnellement, ces propos me choquent, d'autant plus que l'on parle d'une espèce protégée, et classée sur l'Annexe I de la directive Oiseaux de l'UE (cf. annexe, *Circus cyaneus*). Cette directive indique explicitement (article 4) que « les États membres s'efforcent également d'éviter la pollution ou la détérioration des habitats » des espèces de l'annexe I.

Tableau 39: Sélection des espèces d'oiseaux retenues pour l'analyse des impacts

	Indice de vulnérabilité	Espèces nicheuses		Espèces migratrices*	Espèces hivernantes**
		au sein de l'FAEI	dans l'FAER et FRÉQUENTANT l'FAEI		
Impact lié aux risques de collision	4,5				
	4				
	3,5				
	3				Milan royal
	2,5		Faucon crécerelle, Buse variable	Busard cendré, Buse variable, Faucon crécerelle, Grive mauvis, Milan noir, Vanneau huppé	Buse variable, Faucon crécerelle, Grive mauvis, Vanneau huppé
dans le cas des espèces nicheuses : lié à la Liste Rouge Régionale (LRR) et à la sensibilité de l'espèce ; le cas des espèces non nicheuses : lié à la Liste Rouge Européenne (LRE Eur 27) dans et à la sensibilité de l'espèce	2		Canard colvert, Epervier d'Europe	Canard colvert, Epervier d'Europe, Faucon hobereau, Goéland brun, Grive litorne, Héron cendré, Mouette rieuse, Pipit farlouse, Pluvier doré, Rostrelle huppé, Tourterelle des bois	Epervier d'Europe, Faucon émerillon, Goéland brun, Grive litorne, Héron cendré, Pipit farlouse, Pluvier doré
	1,5	Alouette des champs, Bruant proyer, Faisan de Colchide, Grive draine, Grive musicienne, Perdrix grise, Pigeon ramier	Cornille noire, Hilou moyen-duc, Pigeon colombin, Poule d'eau, Gallinule poule d'eau, Tourterelle des bois	Alouette des champs, Alouette lulu, Corneille noire, Faisan de Colchide, Grand Cormoran, Grive draine, Grive musicienne, Héronnelle de fenêtré, Locustelle tachetée, Martinet noir, Pigeon ramier, Rostrelle à triple bandeau	Alouette des champs, Corneille noire, Faisan de Colchide, Grive draine, Perdrix grise, Pigeon ramier
Impact lié à la perturbation du domaine vital	Classe de sensibilité				
	1	territoire perturbé par la présence d'oléagineux, évitement du parc éolien, désertion, recul...	Bergeronnette grise, Bruant jauni, Corbeau frisé, Étourneau sansonnet, Fauvette des jardins, Gai des chênes, Gobemouche gris, Grosbec casse-noyaux, Héronnelle nautique, Héronnelle de cheminée, Loriot d'Europe, Loriot jaune, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange noire, Pic épeiche, Pic vert, Pie grèche écorcheur, Pigeon biset, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot fîlé, Rougicoucou noir, Rougicoucou familial, Rougicoucou à front blanc, Tarier des prés, Traquet motteux, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe	Bergeronnette grise, Bergeronnette printanière, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Corbeau frisé, Coucou gris, Étourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Gai des chênes, Héronnelle nautique, Héronnelle de cheminée, Linette mélodieuse, Merle noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange noire, Pic épeiche, Pic vert, Pie grèche écorcheur, Pigeon biset, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot fîlé, Rougicoucou noir, Rougicoucou familial, Rougicoucou à front blanc, Tarier des prés, Traquet motteux, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe	Bruant jauni, Étourneau sansonnet, Linette mélodieuse, Merle noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange domestique, Pic vert, Pie bavarde, Pinson des arbres, Rougicoucou familial, Troglodyte mignon
	2	perturbation modérée	Faucon crécerelle	Pluvier doré	Pluvier doré
			Faucon crécerelle	Vanneau huppé	Goéland argenté, Vanneau huppé

■ Espèces retenues pour l'analyse

* espèce relevée en période de migration, en stationnement migratoire ou en migration active à travers ou à proximité immédiate de l'FAEI ;

** espèce relevée en hivernage au sein de l'FAEI ;

*** espèce concernée uniquement en phase chantier.

Note : L'observation du Busard Saint Martin immature en juin ne rentre dans aucune des catégories du tableau ci-dessus. L'observation d'un immature sur une unique date d'inventaire peut être jugée anecdotique et l'impact ne sera donc pas traité.

7.4.2.2 Analyse des impacts bruts sur les espèces d'oiseaux

Au regard du tableau précédent, nous retiendrons dans l'analyse :

- 3 espèces à la fois pour les risques de collision et de perturbation des territoires : le Faucon crécerelle, le Goéland argenté, le Vanneau huppé ;
- 5 autres espèces pour le risque de collision seul : le Milan royal, le Busard cendré, la Grive mauvis, le Milan noir, la Buse variable ;
- 1 autre espèce pour le seul risque de perturbation des territoires : le Pluvier doré.

BORALEX n'aurait donc pas observé de Busards Saint Martin sur la zone d'étude. J'ai pourtant eu la chance de photographier un couple de Busards Saint Martin (femelle marron avec une bande blanche caractéristique à la base de la queue, mâle gris) en bordure de bois cet hiver (cf. photos ci-dessous). Est-ce que l'étude de BORALEX est-elle vraiment légitime ? En voyant la qualité des photomontages, le respect des Noctules de Leisler et autres espèces, j'en doute fortement.



BORALEX ne fait pas non plus état de passage de grues cendrées sur la zone d'étude immédiate et ses abords. Pourtant, il n'est pas rare de voir le passage de ces oiseaux sur le territoire lors des périodes de migration (cf. photo prise depuis la ferme de Larget ci-dessous le 20 février 2021). Je peux vous envoyer la vidéo ci-besoin.



Je demande donc à ce qu'une étude complète (en prenant en compte toutes les espèces présentes sur la zone) et objective soit effectuée afin d'évaluer réellement les impacts sur la faune sauvage.

Impact sur les activités de notre territoire :

- *Elevage*

Je suis plus que déçu de voir que BORALEX ne considère la présence d'aucun élevage à proximité de la zone d'implantation. En effet, une simple recherche sur Google Earth permet de voir la présence de parcours de poulets de chair et poules pondeuses Label Rouge à moins de 1 400 m des futures éoliennes (élevage de Philippe GUYON et Valentin GUYON).

De nombreuses études montrent les baisses de performances en volailles de chair dues à la proximité avec les éoliennes :

- J Mikołajczak et al., « Preliminary Studies on the Reaction of Growing Geese (*Anser Anser f. Domestica*) to the Proximity of Wind Turbines »
- Małgorzata Karwowska et al., « Effect of Noise Generated by the Wind Turbine on the Quality of Goose Muscles and Abdominal Fat »

Celles-ci montrent des résultats inquiétants avec une éolienne d'une puissance nominale de 2 MW. Ici, on parle de 3 éoliennes d'une puissance nominale de 3,9 MW, soit un parc de de près de 12 MW à proximité de cet élevage.

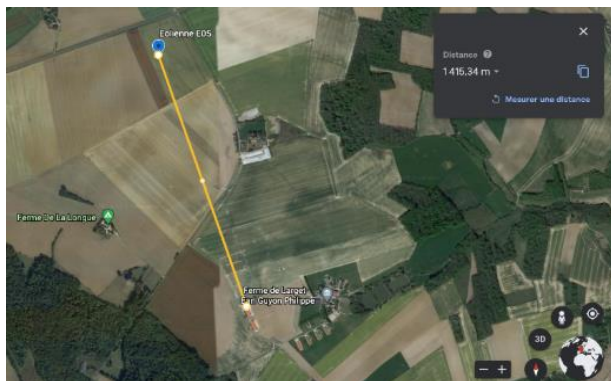


Figure 2. Calcul de la distance entre l'élevage de poules pondeuses Label Rouge de la Ferme de Larget et l'éolienne E05

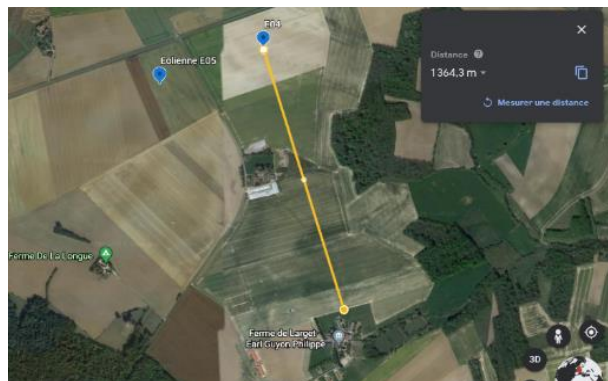


Figure 2. Calcul de la distance entre l'élevage de poulets de chair Label Rouge de la Ferme de Larget et l'éolienne E05

Le premier souci de ces éleveurs est le bien-être de leurs animaux, c'est pourquoi ils ont décidé de produire des volailles sortant en plein air, avec le respect d'un cahier des charges strictes. Demain, les éoliennes de BORALEX créeront des nuisances sonores, visuels, et des possibles courants électriques induits chez les animaux. Où est le bien-être animal ici ? Comment vont réagir les volailles ? Quid du bien-être des volailles lorsqu'elles vont recevoir des flashes (2 flashes obligatoires sur les éoliennes de 180 m de haut) dans les bâtiments la nuit ! Etouffements, baisse du taux de pontes, baisse de GMQ (gain moyen quotidien, en kg) des poulets de chair, pontes hors des nids et autres dégradations sont à prévoir...

Qu'est-ce qui garantit aux éleveurs un maintien des performances ? S'il y a des baisses de performances, et donc de chiffres d'affaire pour ces éleveurs, qui va le prendre en charge.

Certains articles montrent que des éleveurs sont dans l'obligation d'arrêter l'élevage du fait des baisses de performances liées à la présence d'éoliennes. Pourquoi BORALEX n'a pas pris ces éléments en compte dans l'étude ?

Liens vers articles :

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiNupiev5vvAhVGSxoKHfilC9UQFjABegQIBBAD&url=https%3A%2F%2Fwww.lafranceagricole.fr%2Factualites%2Felevage%2Fnuisances-une-agricultrice-reclame-larret-du-parc-eolien-de-nozay-1%2C17%2C1961889134.html&usg=AOvVawOB7IDB7N2pOUcAX3qA3ME8>

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/mortalite-de-bovins-des-plaintes-contre-quatre-ministres-pour-nuisances-dun-parc-eolien-1,17,619712899.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=ssOGf8R0q5c>

https://actu.fr/enquetes/ondes-et-champs-electromagnetiques/des-eleveurs-leurs-vaches-victimes-deoliennes-tueuses-nozay_28924730.html

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/nozay-au-nord-loire-atlantique-200-vaches-mortes-vent-inquietude-parc-eolien-1630092.html>

<http://www.mezencexceptionnel.fr/pour-une-gestion-responsable/energie/leolien/eoliensante/>
(passage à 3'20'')

Philippe GUYON et Valentin GUYON ne font pas que de l'élevage de volailles en plein air. Ils ont également des moutons et font de la pension de chevaux. Je m'inquiète des risques pour les moutons, au même titre que les volailles. Concernant les propriétaires de chevaux, demandeurs de balades en extérieur, comment peuvent-ils vouloir prendre une pension dans une ferme à proximité immédiate avec des éoliennes ? Imaginez un cheval passer en balade à moins d'un kilomètre de 3 éoliennes de 180 m de haut, ce n'est pas compatible. Encore une fois, BORALEX n'a en aucun cas pris en compte l'impact sur l'activité économique de la ferme de Larget.

- **Tourisme**

Les nuisances visuels et sonores impacts directement l'attractivité du territoire. Les éoliennes E04, E05 et E06 se situent sur la route touristique du Champagne.

Ces mêmes éoliennes se situent dans la plaine en face de la ferme de la Longue, un lieu de charme pour l'organisation de mariages, réceptions et autres week-end festifs. Qui souhaite avoir des éoliennes en arrière-plan de ses photos de mariage ? Ni vous, ni moi, ni aucune personne de BORALEX, et c'est bien légitime. L'activité économique de la ferme de la Longue, liée à l'évènementiel et au tourisme (futurs chambres d'hôtes), est vouée à l'échec avec ce projet. Rien ni fait, BORALEX ne prend, une fois de plus, en aucun considération de celle-ci !

Même problématique pour la ferme d'Issonges, même inconsidération de la part de BORALEX.

Je demande donc à ce que BORALEX réalise une étude sur la dépréciation de la valeur touristique de ces 2 domaines (ferme d'Issonges et ferme de la Longue) avec des indicateurs précis et objectifs.

- **Avis de l'INAO**

L'avis de l'INAO du 21 juillet 2020 (extraits ci-dessous) énoncent clairement que le volet paysager « minimise l'impact paysager du projet » à l'égard des vignobles de Champagne. L'avis est défavorable pour de nombreuses raisons. BORALEX ne respecte en aucun cas la charte Coteaux, Maisons et Caves de Champagne qui prévoit une zone d'exclusion de 10 km. Les 6 éoliennes se trouvent dans cette zone d'exclusion. Aucune réponse de BORALEX, mais que fera-t-on le jour où l'UNESCO retirera certains vignobles du patrimoine mondial ? Avec ce projet, nous dégradons notre patrimoine et notre identité. Pourquoi BORALEX ne prend pas en compte ces éléments ?

L'INAO souligne que le projet d'implantation des éoliennes concerne un secteur particulièrement sensible, en rive droite de la Vallée de la Marne et distant de :

- 2,5 km du vignoble de Domptin,
- 3,5 km du vignoble de Montreuil-aux-Lions,
- 7,7 km de celui de Bonneil,
- 7,9 km de celui d'Essômes-sur-Marne.

Ce projet est particulièrement impactant pour les paysages viticoles : il sera visible depuis des parcelles du vignoble pour les communes d'Essômes-sur-Marne et Domptin.

Dans le dossier, l'Institut estime que l'impact paysager du projet à l'égard de cet enjeu pour le vignoble des AOC "Champagne" et "Coteaux Champenois" est minimisé : ainsi, il est noté page 23 que le patrimoine UNESCO est inexistant sur le périmètre élargi.

Selon la charte éolienne 2018 des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne applicable au périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce projet est situé en zone d'exclusion et en zone de grande vigilance du plan paysage éolien (PEE) du vignoble de Champagne.

La charte éolienne préconise notamment un espacement de 3 à 5 km entre les parcs éoliens. Or l'implantation dans ce secteur est déjà assez dense et impacte de plus en plus les paysages viticoles.

En outre, l'Institut regrette que le dossier paysager ne privilégie pas une information parfaite, sincère et transparente des impacts de covisibilité et intervisibilité. Aucun photomontage n'a été réalisé depuis les vignobles les plus impactés.

Au vu de ce qui précède, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Attractivité du territoire : valeur foncière

BORALEX semble estimer (ci-dessous) que les éoliennes étant « suffisamment éloignées d'habitations, l'impact négatif sur la démographie locale est nul ». Comment peut-on accepter ces propos lorsque l'on sait que la plus proche habitation est à 540 m (et non 635 m comme écrit ci-dessous), et que 4 fermes se situent à moins de 1 kilomètre. Encore une fois, cela montre la fragilité du dossier et l'approximation des propos et prévisions.

Démographie et habitat	
	FAIBLE Acoustique : nuisances sonores présentes uniquement le jour et en période ouverte mais limitée par la distance des éoliennes par rapport à la première habitation (635 m de E05). Poussières : Impact limité par la distance aux premières habitations.
	NEGLIGEABLE Les éoliennes étant suffisamment éloignées d'habitations, l'impact négatif sur la démographie locale est nul. Si un impact négatif sur la valeur des terrains ou habitations s'avérait réel, il pourrait être compensé par la richesse ajoutée aux communes du fait des retombées économiques. Ainsi, aucun effet mesurable ne serait constaté sur la valeur immobilière locale.

Nul doute, ce projet aura un impact considérable sur la valeur patrimoniale des habitations. BORALEX stipule néanmoins la perte de valeur patrimoniale sera « compensé par la richesse ajoutée aux communes du fait des retombées économiques ». Ce raisonnement plus ou moins farfelu est totalement faux dans le cas de ce projet, car les « retombées économiques » n'iront pas sur les communes de Bézu-le-Guéry, ni Montreuil-aux-Lions, ni Coupru. Pourtant, sur ces communes, on trouve la ferme de la Longue, la ferme de Larget, la ferme de Ventelet, la ferme de la petite Loge, et la ferme de Paris. Quelles sont donc les compensations pour ces biens ? AUCUNE !

Je demande donc, si le projet doit avoir lieu, que les propriétaires de ces domaines touchent une compensation financière d'au moins 30% de la valeur de leur bien à l'heure actuelle.

Impact sur la santé des concitoyens :

Quels sont les impacts sur la santé des habitants de ce projet ? BORALEX n'énonce en aucun ce point dans son « étude ». Pourquoi ?

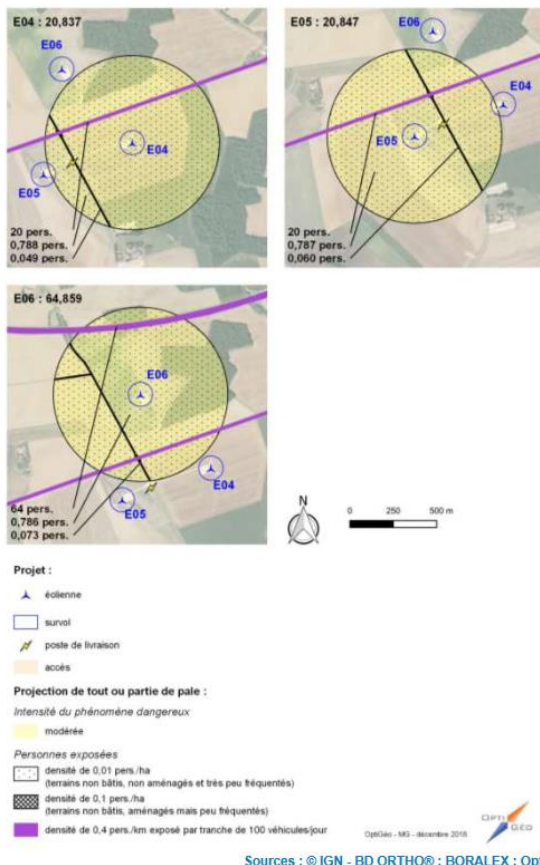
On connaît tous les impacts potentiels des éoliennes sur la santé humaine, mais nous continuons à en développer sans état d'âme, même à 540 m d'habitations je ne m'étalerai donc pas sur ce point...

Je tiens à préciser un point dans ce paragraphe : les éoliennes E04, E05 et E06 se trouvent en soleil couchant de la ferme de Paris, et les éoliennes E01, E02 et E03 se trouvent en soleil couchant des habitations de Lucy le Bocage. Savez-vous que lorsque l'on se trouve dans une maison avec une éolienne en soleil couchant, nous avons l'impression d'être dans une boîte de nuit avec des lumières stroboscopes dues à la rotation des pales. Pourquoi cet élément n'est pas pris en compte dans l'étude de BORALEX ?

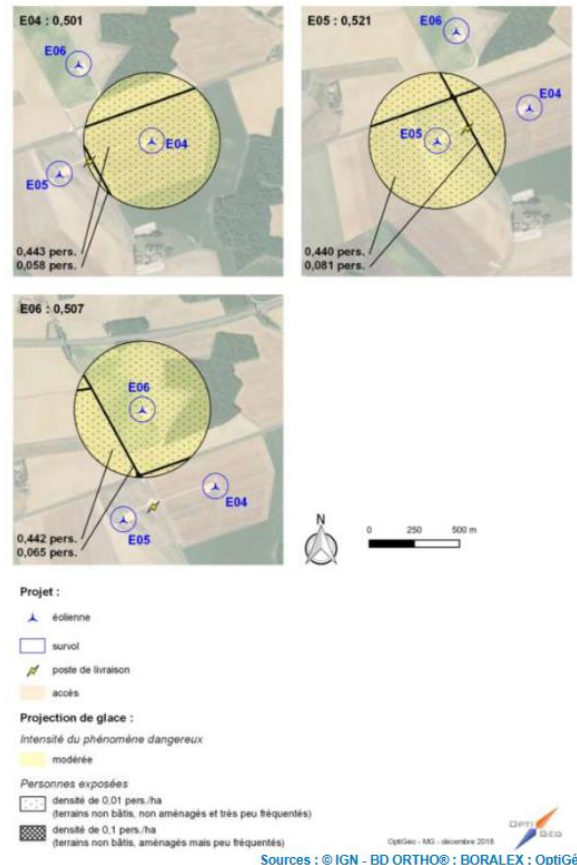
Risques de la proximité des éoliennes à la route :

A vous de juger par vous-même de ces éléments...mais encore une fois, BORALEX minimise les risques... D'autant plus quand nous savons qu'une pàle s'est effondrée dans le parc éolien voisin de la Picoterie. En plus des nuisances, ce projet met en danger des vies humaines. L'avis de la voirie départemental est bien évidemment défavorable, car BORALEX ne respecte pas la réglementation d'une distance minimale de 2 fois la hauteur de l'éolienne en bout de pàle.

Carte 9 - Synthèse du risque de projection de pale ou fragment de pale E04 à E06 (rayon de 500 m autour de l'aérogénérateur)



Carte 11 - Synthèse du risque de projection de glace E04 à E06 (rayon de 375 m autour de l'aérogénérateur)



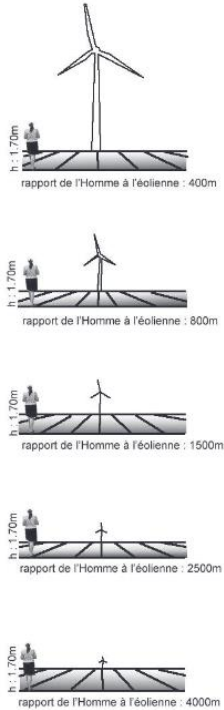
En effet, le risque de chute de glace présente une probabilité importante, puisque supérieure à 10^{-2} , mais son niveau de gravité est modéré dans la mesure où le nombre de personnes permanentes présentes dans la zone d'effet est particulièrement faible, en particulier en hiver.

Le risque de chute de glace est considéré comme modéré, et pourtant, des milliers de voitures passent chaque jour sur la départementale où se trouve des risques de chute de glace. Qui sera responsable le jour où il y aura un accident portant atteinte à l'intégrité de la personne ? BORALEX ? Personne ?

Défaut d'échelle et prise à parti dans les photomontages :

Pourquoi BORALEX ne met pas dans les rapports d'échelle ci-dessous les futures éoliennes de 180 m de haut ? Elle en a honte ?

Profil génériques et indicatifs montrant les différents niveaux de perception des éoliennes selon la distance à laquelle on se trouve (source : Agence Epure Paysage).



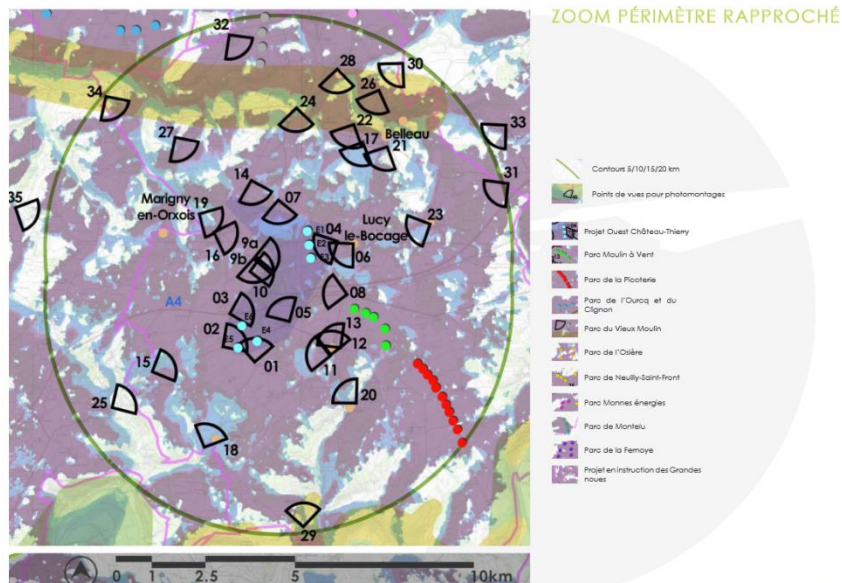
Principe des rapports d'échelle entre l'éolien et les autres éléments verticaux dans le paysage (source Agence Epure Paysage).



Principe de profil paysager type réalisé dans les volets paysagers pour lire le paysage dans ses rapports d'échelle, et permettre une analyse des impacts et des covisibilités éventuelles d'un projet avec du patrimoine ou d'autres parcs éoliens (source : Agence Epure Paysage) :

Tout est fait dans ce dossier pour minimiser les impacts. Il est de même pour les nuisances visuelles. Les photomontages sont faits en sorte de ne pas voir l'impact des éoliennes.

Pas de photomontage depuis la ferme de la Longue, ni depuis la ferme de Larget, ni depuis Charly sur Marne avec la sublime vue du cirque viticole de Charly sur Marne (cf. ci-dessous).



Pour les photomontages qui ont été réalisés, tout est fait par BORALEX pour le faire en un point où la végétation cache l'éolienne, ou pour aligner l'éolienne avec les éléments du décors (poteaux électrique, voire même bâtiment devant par exemple), ou pour ne pas montrer la totalité de l'éolienne (vue que sur le mats). Voici quelques exemples ci-dessous.

Je demande donc à ce que les photomontages soient refaits en totalité, objectivement et avec de bonnes estimations d'échelle pour le lecteur. Je demande également que des photomontages soient faits depuis les vignobles en fonction des profils altimétriques de la zone, et des points où les éoliennes pourraient d'avérer visibles.



Utilité réelle d'un tel projet sur le territoire :

Je m'interroge également fortement sur l'intérêt d'un tel projet en terme de production d'électricité. En effet, pourquoi faire un tel projet alors que le parc de la Picoterie ne tourne qu'à 20% de ses capacités ? Ne doit-on pas penser à exploiter vraiment les parcs existants à notre disposition avant d'en créer de nouveaux ?

Je finirai ma lettre sur ces dernières interrogations :

Je fais partie de la génération de demain. Quel avenir me réservez-vous ? Des amas d'éoliennes démantelées que nous ne savons pas recycler ? Ou plutôt des éoliennes restantes sur place et non démantelées à cause des coups de démantèlement trop élevés ? Mes enfants n'ont-ils pas le droit de connaître la campagne comme je la connais aujourd'hui ?

En souhaitant industrialiser la campagne avec ces grands aérogénérateurs, comment voulez-vous la préserver ? Comment voulez-vous préserver la typicité des terroirs ? Comment voulez-vous faire valoir sa typicité ?

Si demain quelqu'un se donne la mort à cause de l'implantation d'éoliennes dans son jardin, qu'est-ce qu'on fait ? Qui est responsable ? Le constructeur ? La municipalité ? Personne ?

Cette dernière question pourra paraître ridicule pour certains. Cependant, la question du suicide n'est pas anodine dans le monde agricole quand on sait qu'un agriculteur se suicide chaque jour en France. Ce phénomène est multifactoriel : pression familiale et externe, isolement, charge de travail, problèmes économiques, problèmes administratifs, imbrication des sphères de vie ou encore conflits familiaux et pro. Les projets éoliens industrialisent les terres agricoles, une pression supplémentaire psychologique est exercée sur certains agriculteurs, et cela peut devenir psychologiquement insupportable lorsque le projet a un impact sur les élevages, sur tout un travail mené pendant plus de 30 ans, sur toute une vie.

Pour les têtes pensantes de BORALEX et autres promoteurs éoliens, la campagne est le jardin de ceux qui y vivent et l'entretiennent. Personne ne souhaite que BORALEX entretienne ce jardin à notre place !

Je veux bien que l'on fasse des éoliennes, mais il faut que les projets soient réfléchis pour un développement harmonieux du territoire, qu'elles ne nuisent pas aux activités économiques déjà existantes, qu'elles respectent les réglementations et zones d'exclusion des différentes autorités, qu'elles soient utiles d'un point de vue énergétique, qu'elles fassent l'objet d'études et de projections (photomontages et études d'impacts) objectives, et qu'elles ne soient pas imposées aux citoyens.

AUCUN de ces points n'est respecté dans ce projet, de ce fait, je m'y oppose !

Je vous remercie pour la lecture de ces éléments !

Bien cordialement,
Victor GUYON

